

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2011

L'an deux mil onze, le 30 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane - M.TANVEZ Alain - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne - M. Cyrille GUICHAOUA- M.ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

Absent excusé:

M. Ivan SAILLARD qui donne procuration à M. Jean-Luc CALVEZ

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Hélène PEUZIAT a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 26 septembre 2011

#### Objet : délibération n°00074/2011 - règlement intérieur du restaurant scolaire

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du restaurant scolaire qui va être soumis au vote. Une commission composée d'élus, des directeurs d'école, de représentants des parents d'élèves, de membres du personnel de la cantine, réunie le 6 septembre 2011 a procédé à son élaboration.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire (ci-annexé). Il sera distribué aux familles et à tous les élèves qui sont présents au restaurant scolaire.

#### Objet : délibération n°00075/2011 - participation au transport scolaire

Madame le Maire propose de verser une aide pour les enfants domiciliés et scolarisés à Pouldreuzic.

En effet, les tarifs réclamés aux familles ont beaucoup augmenté et elle propose donc de fixer la participation de la commune de la façon suivante

1<sup>er</sup> enfant : 86 €

2<sup>ème</sup> enfant : 55 €

3<sup>ème</sup> enfant : 26 €

Cette aide pourra également être versée au prorata si l'année scolaire n'est pas complète (exemple pour une famille arrivant en cours d'année scolaire à Pouldreuzic). Un état sera demandé aux Transports Le Coeur attestant le paiement du transport par les familles avant de procéder au versement de cette aide.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme le Maire.

**Objet : délibération n°00076/2011 - Renouvellement de la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la commune et le collège Notre-Dame-de-Penhors pour l'année scolaire 2010-2011**

Madame le Maire propose de renouveler pour l'année scolaire 2011-2012 la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux avec le collège Notre Dame de Penhors.

Le collège Notre Dame de Penhors versera à la commune la somme de 4 526,34 euro.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le collège Notre Dame de Penhors et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Alain TANVEZ ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux avec le collège Notre Dame de Penhors et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Objet : délibération n°00077/2011 – avis de la commune sur le transfert de l'actif de l'AGAMAC à la commune**

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier au conseil municipal. Il rappelle que cette association, dont il était le Président, a été dissoute par l'assemblée extraordinaire du 11 août 2011 et que les services confiés à cette association ont été municipalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette association avait pour but de gérer et d'assurer l'animation et le contrôle de l'utilisation de l'ensemble polyvalent communal (salle P.J Hélias, salle de sports, maison de l'enfance, annexes).

A cette date, son actif s'élevait à la somme de 20 847,36 € (16 589,97 € en comptes clients et 4 257,39 € en disponibilités) et qu'il avait été dévolu à la commune conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de cette association.

Compte tenu des dépenses et des recettes enregistrées par les administrateurs désignés pour procéder à la liquidation de l'association, cet actif s'élève, à la date du 30 septembre 2011, à 20 154,62 € (16 589,97 € en comptes clients et 3 564,65 € en disponibilités).

Les six anciens administrateurs de l'AGAMAC ne prennent pas part aux débats ni au vote (Messieurs Michel PEUZIAT, Alain TANVEZ, Eric BOURDON, Patrick ROBINET et Mesdames Michèle CALLOC'H et Madame Eliane LE HÉNAFF) et sortent de la salle.

Madame le Maire demande aux conseillers présents de se prononcer sur le transfert de cet actif à la commune de Pouldreuzic, sachant qu'en l'acceptant la commune s'engage à régler d'éventuelles dépenses et condamnations à venir relatives à l'affaire AGAMAC/Louis BOSSER.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de l'actif à la commune de Pouldreuzic. Les disponibilités seront versées par chèque à la commune et les comptes clients transformés en titres de recettes afin d'être recouverts par le Trésor Public de Plogastel.

**Objet : délibération n°00078/2011 - convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques entre la commune et le Conseil Général**

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une durée de 3 ans, 30 heures d'intervention par classe et par année scolaire.

Le financement sera le suivant : 474,12 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2011-2012 et 1303.83 € pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de cette même année.

Les classes concernées sont en maternelle : petite section, moyenne et grande section, 60 enfants sont inscrits.

Un débat s'installe et après délibération, le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour et 7 voix contre), autorise Mme le Maire à signer cette convention.

**Objet : délibération n°00079/2011 - participation de la commune de PLOVAN aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Pierre Jakez Hélias**

Mme le Maire propose de réclamer la somme de 18 000 € à la commune de Plovan pour l'année scolaire 2010-2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**Objet : délibération n°00080/2011 - demande de subvention au RASED (réseau d'aides aux élèves en difficulté) du Cap Sizun et du Hauts Pays Bigouden**

Monsieur Michel PEUZIAT explique aux membres du conseil municipal que le RASED demande une subvention de 302 € et propose de verser la somme de 150 €.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (16 voix pour, 1 voix contre), décide verser de 150 € au RASED.

**Objet : délibération n°00081/2011 – avis de la commune sur la vente des pavillons AIGUILLON Constructions situés à Trégonéter**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la société AIGUILLON Construction va procéder à la vente des pavillons qu'ils ont construits à Trégonéter.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (16 voix pour, 1 abstention), émet un avis favorable sous réserve qu'un bornage soit réalisé pour matérialiser les parcelles afférentes à chaque logement et que l'assainissement soit conforme.

**Objet : délibération n°00082/2011 - contrat de maintenance du progiciel ORPHEE premier pour la bibliothèque**

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier et propose au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ce contrat à intervenir avec C3RB Informatique qui concerne la maintenance du progiciel ORPHEE Premier installé à la bibliothèque pour un montant annuel de 190 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ce contrat.

**Objet : délibération n°00083/2011 - contrat d'hébergement de service internet pour la bibliothèque**

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier et propose au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ce contrat à intervenir avec C3RB Informatique qui concerne le contrat d'hébergement du service internet installé à la bibliothèque (le 1<sup>er</sup> septembre 2010) pour un montant annuel de 180 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ce contrat.

**Objet : délibération n°00084/2011 – extension au contrat de cession de droits de représentation dans des circuits non commerciaux d'extraits**

Madame Eliane LE HÉNAFF présente ce dossier. Elle expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prolonger pour 5 ans le contrat de cession de droits signé, le 12 juillet 2006, entre l'Institut National de l'Audiovisuel et la commune de Pouldreuzic afin de pouvoir continuer à diffuser des extraits d'émissions et de films concernant Pierre Jakez Hélias dans sa maison natale.

Le montant de cession de droits est de 1 396,50 € HT par an et la durée de ce contrat est de 5 ans, soit jusqu'au 12 juillet 2016.

Le conseil municipal est invité à voter pour autoriser Mme le Maire à signer ce contrat.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (16 voix pour, 1 abstention), autorise Mme le Maire à signer cette extension de contrat.

**Objet : délibération n°00085/2011 – vœu demandant au gouvernement de rétablir le taux plafond à 1% de la cotisation versée au CNFPT**

Madame le Maire commente un courrier du CNFPT qui explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la collectivité et les agents de Pouldreuzic ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

La baisse du taux de cotisation de 1% à 0,9% ampute les ressources du service public de la formation, au niveau national, de 33,8 millions d'euros par an.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

**Objet : délibération n°00086/2011 - avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire**

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011, une évolution des garanties maintien de salaire en découle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- le taux de cotisation des agents passera à 1,32% du salaire brut.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**Objet : délibération n°00087/2011 - rapport sur le service eau potable – année 2010**

Madame Michèle CALLOC'H présente le rapport sur l'eau établi par le Syndicat des eaux de St-Ronan pour l'année 2010. Ce Syndicat regroupe les communes de Plovan, Plozévet, Pouldreuzic et Tréogat. La population desservie est de 6 176 habitants. L'exploitation, en affermage, par la Société SAUR concerne le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 4 134 abonnés (dont 1 191 sur la commune). Le réseau est de 239 km pour 301 562 m<sup>3</sup> consommés. La facture moyenne pour 120m<sup>3</sup> s'élève à 234,95 €. Le captage de St-Ronan a fourni 340 313 m<sup>3</sup> et des importations du Syndicat des eaux de Kergamet ont représenté un volume total de 443m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et des habitants.

**Objet : délibération n°00088/2011 - rapport annuel sur le service assainissement – année 2010**

Monsieur Jean-Luc CALVEZ présente le rapport sur l'assainissement établi par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2010. La Communauté de Communes est constituée de 10 communes et comprend 17 257 habitants (population légale 2008). 3620 branchements au réseau collectif existent sur la communauté de communes (266 pour Pouldreuzic) et 6258 au non collectif. En 2010, il a été décidé d'abandonner la station de Pouldreuzic et de raccorder les eaux du bourg à la station de Plozévet. La facture moyenne pour 120m<sup>3</sup> s'élève à 243,70 € répartis entre la CCHPB, la SAUR et l'Agence de l'Eau. Le tarif de raccordement au réseau d'assainissement a été voté le 18 décembre 2008 en conseil communautaire : 1000 € pour une habitation ancienne et 3200 € pour une construction neuve. La capacité de la station du bourg de Pouldreuzic est de 200 équivalents habitants. La capacité de la station de Penhors est de 500 équivalents habitants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et des habitants

**Objet : délibération n°00089/2011 - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2010**

Monsieur Jean-Luc CALVEZ présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2010 :

Le territoire desservi regroupe 10 communes pour une population totale de 17 053 habitants. Il est projeté de supprimer la collecte au porte à porte ainsi que d'établir une convergence des tarifs entre les communes composant la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Une déchèterie va voir le jour à Plonéour-Lanvern.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et des habitants.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Mme le Maire donne des informations aux conseillers municipaux

- signature d'un avenant avec la SARL Plein Ouest suite à la démission d'Hadrien TOURON et au changement d'adresse du siège social
- location de l'appartement situé au-dessus de l'école publique à Fanny BODENNEC
- vol du panneau sens interdit sur l'ancienne voie ferrée
- le site internet ne devrait plus tarder à être mis en service
- l'agenda édité en 2010 sera reconduit en 2011

Mme Michèle CALLOC'H signale que les travaux de voirie à Kersaudy et Cité des ajoncs auront lieu semaines 40 et 41.

M. Jean Jacques LE COZ demande si quelque chose va être fait pour le tagg au pôle nautique.

Mme le Maire manifeste à nouveau son mécontentement face aux incivilités commises dans la commune.

M. Cyrille GUICHAOUA aborde le problème d'accès aux handicapés vis-à-vis des trottoirs des rues qui sont en travaux afin que ceux-ci ne soient pas démolis plusieurs fois.

La séance est levée à 22h30.

Relevé des délibérations du conseil municipal du 30 septembre 2011

Délibération n°00074/2011 – règlement intérieur du restaurant scolaire

Délibération n°00075/2011 – participation au transport scolaire

Délibération n°00076/2011 – renouvellement de la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la commune et le collège Notre-Dame de Penhors pour l'année scolaire 2011-2012

Délibération n°00077/2011 - transfert de l'actif de l'AGAMAC à la commune

Délibération n°00078/2011 – convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques entre la commune et le Conseil Général de Finistère

Délibération n°00079/2011 – participation aux frais de fonctionnement de l'école publique versée par la commune de PLOVAN

Délibération n°00080/2011 – demande de subvention du RASED

Délibération n°00081/2011 – avis de la commune sur la vente des pavillons AIGUILLON construction situés à Trégonéter

Délibération n°00082/2011 – contrat de maintenance du logiciel Orphée premier pour la bibliothèque

Délibération n°00083/2011 – contrat d'hébergement de service internet pour la bibliothèque

Délibération n°00084/2011 – contrat de cession de droits pour les extraits de documentaires diffusés à la maison Pierre Jakez Hélias

Délibération n°00085/2011 – vœu pour le maintien au taux de 1% de la cotisation versée au CNFPT pour la formation professionnelle

Délibération n°00086/2011 – contrat collectif maintien de salaire entre la commune et la Mutuelle Nationale Territoriale

Délibération n°00087/2011 – rapport sur le service d'eau potable – année 2010

Délibération n°00088/2011 – rapport annuel sur le service assainissement – année 2010

Délibération n°00089/2011 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2010